

INFO GRAND SELVE

2021 2022 N° 1

Actualités :

J'ai pris avec plaisir au 1^{er} septembre mes fonctions de Chef d'établissement du collège Grand Selve.

Je tiens à remercier M.Laguille pour son tuilage efficace et précis, ainsi que pour son travail tout au long de ces années qui permet au collège, grâce à la qualité du travail de chacun, de se féliciter de bons résultats aux examens ainsi que d'une orientation positive pour les élèves de 3^{ème}.

Je tiens aussi à remercier tous les personnels pour l'accueil bienveillant et chaleureux qui a été réservé à tous les nouveaux arrivés dont je fais partie. Ma prise de fonction a été facilitée par ce contexte positif et constructif.

EQUIPE DE DIRECTION : MME RAZA faisant fonction de principale adjointe rejoindra l'équipe de direction à Grenade dès Mardi 7 septembre 2021.

Nous attendons toujours 18h en anglais + 18h en anglais (remplacement congé maternité) 6h en éducation musicale.

Mme Jaillet coordonnatrice ULIS sera en formation Lundi 6 septembre et Mardi 7 septembre.

CONDITIONS SANITAIRES :

Nous sommes au niveau 2 du protocole sanitaire (visible sur le site de l'établissement) :

- port du masque en intérieurs.
- Aération régulière des locaux
- Limitation maximale du brassage des élèves.
- Désinfection des surfaces plusieurs fois par jour.
- Activités physiques en extérieur à favoriser et en intérieur avec respect des distanciations.

- **Rappel : les élèves doivent se présenter au collège avec deux masques (un pour la matinée, un pour l'après-midi) et une gourde d'eau puisqu'il est interdit de boire au robinet des sanitaires.**
- **Campagne de vaccination : elle s'adresse à**
 - tous les élèves ayant atteint 12 ans à la date de la vaccination (à partir du 13 septembre dates précisées dès que possible).
 - Tous les personnels qui le souhaitent : éducation nationale ou conseil départemental.**Le collège est rattaché au centre de vaccination de ST Jory, un créneau horaire nous sera attribué et un bus affrété par les services académiques. L'encadrement sera assuré par des personnels extérieurs (médiateurs, AED mobiles) cette information reste à confirmer.**

Pour les personnels qui souhaitent bénéficier de cette campagne, il vous suffit de me le signaler par mail pour Lundi, afin de transmettre rapidement au rectorat les effectifs qui permettront d'arrêter l'organisation nécessaire.

- **Les emplois du temps** des élèves et des professeurs sont encore provisoires, des ajustements sont en cours. Merci de consulter quotidiennement le logiciel PRONOTE afin de noter les modifications. Certaines modifications simples ont pu être faites et prennent effet dès lundi 6 septembre. **Toutes les autres modifications prendront effet au 20 septembre 2021, date de la fin de la période provisoire.**
- Des photos des élèves seront prises dans le respect du protocole sanitaire : photo individuelle sans masque en respectant la distanciation avec le photographe afin de réaliser un trombinoscope de chaque classe.

Calendrier :

Du 13 septembre au 2 octobre : évaluations nationales 6ème
Lundi 6 septembre- 14h : 1^{ère} cellule de veille, bureau du principal
Vendredi 10 septembre- 10h30 : Réunion de direction

Informations de rentrée

➤ **INFO GRAND SELVE (IGS) :** toutes les semaines, le vendredi en soirée, retrouvez sur l'ENT des informations sur la vie du collège Grand Selve

➤ **ENT :** un instrument de communication indispensable. Les codes d'accès seront distribués aux nouveaux élèves et à leurs responsables légaux. En vous connectant avec votre code sur l'ENT, vous pourrez accéder à PRONOTE afin de suivre la scolarité de votre enfant (évaluations, absences et retards, punitions et sanctions...) ; vous aurez également accès à l'actualité quotidienne du collège en parcourant les différentes rubriques.

En cas de perte des codes, une procédure de demande est en ligne sur l'espace public de l'ENT.

➤ **TELESERVICES :** des identifiants et mots de passe sont déjà communiqués aux familles en début d'année scolaire leur permettant d'accéder à différents services : inscription, orientation, demande de bourse, paiement en ligne... **la campagne de bourses est ouverte jusqu'au 21 octobre 2021**

➤ **DISPOSITIFS DEVOIRS FAITS**

Le dispositif sera mis en place début octobre, les familles seront informées.

➤ **TELEPHONE PORTABLE : utilisation interdite au collège** (Loi du 03/08/2018). Les élèves doivent l'éteindre et le ranger dès qu'ils entrent au collège. Si besoin de contacter la famille, ce sera fait par les personnels de vie scolaire.

➤ **LOGE d'ACCUEIL :** A l'exception des personnels du collège, toute personne désirant entrer dans l'établissement devra se présenter à l'accueil, décliner son identité, indiquer le motif de sa visite et signer le registre des entrées, conformément au **plan Vigipirate**. Elle devra également signer le registre des sorties après sa visite. Une pièce d'identité pourra être demandée et un contrôle des sacs effectué.

Les parents et les personnes habilitées qui viennent chercher un élève en feront la demande auprès du personnel d'accueil qui préviendra la vie scolaire. Ils attendront l'enfant sur le parvis du collège et signeront le cahier de décharge à la loge (ou au secrétariat de 11h15 à 11h45 pendant le temps de pause repas du personnel de loge).

En cas d'absence de personnel de loge sur le midi-deux, une organisation spécifique sera mise en place par les services de gestion et de vie scolaire.

➤ **SONNERIE :** signale aux élèves le début et la fin des cours. La musique sera périodiquement changée.

➤ **RANGEMENT DANS LA COUR** : les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} se rangent dans la cour (*disposition en arc de cercle avec en plus des rangs pour les études et le CDI*). Les 3^{èmes} rejoignent directement leurs salles de cours afin de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités.

➤ **CARNET DE LIAISON** : les élèves doivent le présenter à l'entrée du collège, c'est leur carte d'identité de collégien. Ils ne bénéficient plus des options 2 et 3 pendant toute la journée lorsqu'ils l'oublient. Les responsables légaux seront prévenus par la vie scolaire.

➤ **CARTE DE SELF** : **Les modalités d'accès au restaurant scolaire sont adaptées au contexte sanitaire. Les élèves n'utilisent donc pas pour le moment leur carte d'accès.**

➤ **RETENUES** : elles seront programmées en priorité le lundi et le mardi de 16h45 à 17h45 ainsi que le mercredi de 12h à 13h. Afin d'anticiper le retour au domicile de l'élève puni, les responsables légaux seront prévenus de la date et de l'horaire au minimum une semaine avant la retenue.

➤ **POIDS DES CARTABLES** : les élèves doivent venir uniquement avec le matériel nécessaire de la journée de classe. En début d'année les parents de 6^{ème} sont invités à aider leur enfant à trier ses affaires en fonction de son emploi du temps. Les professeurs sont invités à réduire au maximum le poids des sacs : constitution de binômes avec utilisation d'un livre pour deux, livres stockés dans des armoires, indication des dates d'utilisation des manuels en classe, diminution des feuilles dans les classeurs... **Les élèves bénéficiant de protocoles médicaux spécifiques peuvent demander l'attribution d'un casier personnel auprès de la vie scolaire.**

Des rayonnages dans la cour et une salle des sacs fermée à clé sont à la disposition de tous les élèves durant la pause méridienne : les élèves sont invités à l'utiliser afin d'éviter détérioration ou vol de leurs affaires scolaires et personnelles.

➤ **ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 7 sièges sont à pourvoir (7 titulaires+ 7 suppléants). Elles auront lieu **le 8 octobre 2021, les conditions vous seront explicitées en temps utile.**

Les parents d'élèves désirant se réunir dans une salle du collège pour préparer les élections peuvent en faire la demande auprès du chef d'établissement.

➤ **DELEGUES PARENTS AUX CONSEILS DE CLASSES** : 2 titulaires et 2 suppléants par classe : les parents intéressés doivent se faire connaître auprès du chef d'établissement qui validera les candidatures automatiquement sauf s'il y a trop de candidats par classe (dans ce cas, il informera les parents concernés qui se mettront d'accord entre eux)

➤ **ADRESSE MAIL VIE SCOLAIRE** : elle vous permet de communiquer directement avec le service de vie scolaire : absence, retard, autorisation de sortie exceptionnelle, problèmes particulier : viesco.grandselve@ac-toulouse.fr